



Rapports semestriels

Octobre 2023

OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES AUX PARTICULIERS DANS LES DOM ET DANS LES COLLECTIVITÉS DE SAINT-BARTHÉLEMY, SAINT-MARTIN ET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

L'IEDOM établit l'Observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM et les collectivités d'outre-mer (DCOM) de la zone euro, en avril et en octobre de chaque année, conformément à l'article L. 721-13¹ du Code monétaire et financier. La collecte et le traitement des données couvrent les 43² établissements bancaires installés dans les huit³ géographies, à partir de leurs documents publics de tarification. Le suivi porte sur les services les plus couramment utilisés par la clientèle (dits « extrait standard des tarifs »⁴) et 3 tarifs règlementés. Les tarifs présentés sont ceux en vigueur au 1^{er} octobre 2023.

Afin de permettre la comparaison des tarifs des DCOM de la zone euro avec ceux de l'Hexagone, cet Observatoire reprend également les dernières données publiées par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) pour l'Hexagone, qui correspondent aux tarifs en vigueur au 5 janvier 2023, selon la même méthodologie que celle appliquée par l'IEDOM. L'échantillon du CCSF porte sur la moyenne des tarifs de 109 établissements de crédit hexagonaux représentant 98,8 % des parts de marché des comptes de particuliers.

Les principaux résultats de l'Observatoire d'octobre 2023 sont les suivants :

L'engagement pris par les établissements français de limiter l'augmentation de leurs tarifs à 2 % en 2023 a été globalement suivi dans les DCOM de la zone euro. Pour rappel, lors de l'Observatoire d'avril 2023, 2 groupes avaient revu certains de leurs tarifs à la hausse mais toutes inférieures à 1 euro et une seule hausse dépassait les 2 %. Pour l'Observatoire d'octobre, seuls 3 groupes (soit 7 établissements sur 6 géographies) ont augmenté certains de leurs tarifs, seules 4 hausses sont supérieures à 2 %, et seulement 2 tarifs ont augmenté au-delà d'un euro. Les variations des tarifs moyens pondérés sont, au final, toutes inférieures à 2 % sauf une (mais à 0,3 € en valeur). Dans le détail :

- **6 tarifs moyens de l'extrait standard sur 14 sont inférieurs ou égaux dans les DCOM de la zone euro aux moyennes hexagonales.**
- **Par rapport à avril 2023, 4 tarifs moyens de l'extrait standard sont en augmentation, et deux tarifs sont en baisse. Seules deux hausses dépassent les 0,1 € en valeur.** Ces hausses concernent la fourniture d'une carte à autorisation systématique et la cotisation à une offre d'assurance. Elles sont surtout dues à la hausse de 4 € de ces deux tarifs par un établissement. **Ce même établissement a cependant réduit significativement 4 de ses tarifs dont la tenue de compte (-6 €)**, gratuité pour les alertes sur la situation des comptes, et ses deux autres cartes de paiement (-1,5 €). C'est le seul établissement ayant réduit des tarifs pour cet Observatoire. Deux autres groupes ont augmenté certains de leurs tarifs, mais toujours avec des hausses inférieures à 2 % et inférieures à 1 €. Les tarifs concernés sont les 3 cartes de paiement, les retraits dans un DAB, les virements SEPA occasionnels en agence, et les cotisations à une offre d'assurance.
- **Hors extrait standard, les frais de rejet des chèques inférieurs et supérieurs à 50 euros n'ont pas changé** par rapport à l'Observatoire d'octobre 2022.

¹ Révision du COMOFI en 2022.

² À partir de l'échéance d'octobre 2023, les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont traitées séparément de la Guadeloupe, ce qui augmente le nombre d'établissements suivis (35 précédemment). Ces établissements supplémentaires étaient tous déjà présents en Guadeloupe.

³ À partir de l'échéance d'octobre 2023, les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont traitées séparément de la Guadeloupe.

⁴ Depuis l'Observatoire d'avril 2018, les libellés des tarifs de l'extrait standard ont évolué, pour tenir compte de la création d'un « Document d'information tarifaire (DIT) » au niveau de l'Union européenne, décret n° 2018-774. La structure du DIT reprend celle de l'extrait standard des tarifs, à laquelle s'ajoutent les informations complémentaires relatives à (ou aux) offre(s) groupée(s) de services éventuellement commercialisée(s) par chaque établissement.

Synthèse

Tarification moyenne des services bancaires aux particuliers dans les DOM et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon au 1^{er} octobre 2023

en euros	Guadeloupe	Saint-Barthélemy	Saint-Martin	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	DCOM zone euro	Hexagone ⁽¹⁾
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD										
Tenue de compte (par an)	25,53	30,19	26,28	22,55	26,46	20,09	23,63	22,46	23,16	20,23*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,74	1,21	1,04	0,81	0,96	0,39	0,73	0,00	0,65	0,02
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,77	1,67	1,65	1,04	1,09	1,24	1,33	2,17	1,33	1,47
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,42	NS	NS	0,32	NS	NS	0,34	NS	NS	0,27
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	45,20	46,48	45,99	44,90	45,94	42,96	43,53	44,02	44,33	42,45
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	44,97	46,61	44,58	44,16	44,23	42,90	43,17	44,02	43,80	42,47
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	35,41	35,72	36,23	32,93	34,60	33,25	33,39	38,44	34,08	31,00
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)	0,95	1,12	1,08	0,92	0,97	0,94	0,95	1,00	0,95	1,01
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	4,15	4,90	4,27	4,04	4,04	3,93	4,01	3,82	4,02	4,54
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	7,64	8,00	7,71	7,30	7,65	7,58	7,66	8,00	7,60	7,35
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	27,75	32,86	31,32	26,08	27,90	26,79	24,80	36,00	27,23	24,59
TARIFS RÉGLEMENTÉS										
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	29,54	30,00	30,00	29,07	29,73	29,01	29,39	30,00	29,33	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	48,47	50,00	50,00	47,10	49,11	45,98	47,74	50,00	47,46	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	19,92	20,00	20,00	20,00	20,00	19,99	

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2023

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

SO : Sans objet (service non proposé)

* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Méthodologie : la collecte des tarifs est effectuée toutes taxes comprises (TTC) par la société Sémaphore Conseil. Les tarifs présentés sont des moyennes pondérées par géographie calculées par l'IEDOM. Le tarif de chaque établissement de crédit est pondéré par le nombre de comptes ordinaires de particuliers détenus par l'établissement au 31 décembre 2022. Sur Martinique et Mayotte, le nombre de comptes en décembre 2021 pour La Banque Postale a été reporté sur décembre 2022, suite à l'incapacité de l'établissement de fournir les données actualisées. La moyenne DCOM zone euro tient compte du poids de chaque géographie (nombre total de comptes ordinaires de particuliers). Le tarif hexagonal est collecté en date du 5 janvier de l'année ; il est publié une seule fois par an, en octobre de la même année par le Comité Consultatif du secteur financier (CCSF). C'est pourquoi le tarif au niveau hexagonal de janvier 2023 est utilisé pour les Observatoires d'octobre 2023 et d'avril 2024. Les établissements bancaires collectés dans cet Observatoire sont réputés « installés » quand ils exercent une activité dans le territoire via un guichet domiciliaire d'opération enregistré auprès de la Banque de France dans la géographie concernée.

Nota bene : ❶ La structure des places bancaires, avec le poids parfois important de certains établissements, explique les écarts sensibles entre les géographies. ❷ L'Observatoire ne retient que les valeurs unitaires de services, et ne présente pas les forfaits aux définitions propres à chaque établissement de crédit. ❸ Une évolution de tarif moyen peut n'être due qu'à l'évolution du nombre de comptes des établissements (mis à jour lors des Observatoires d'octobre).

GUADELOUPE⁵

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} octobre 2023

en euros	BRED-BP	CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE	CEPAC	BNP PARIBAS ANTILLES-GUYANE	CRCAMG	BDC	LA BANQUE POSTALE	LCL	Guadeloupe	Hexagone ⁽¹⁾
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD										
Tenue de compte (par an)	30,00	24,48	24,48	36,00	30,00	38,40	16,80	28,00	25,53	20,23*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	3,30	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,74	0,02
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	1,53	2,00	2,00	2,30	1,70	SO	2,06	1,77	1,47
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,60	SO	SO	SO	0,50	0,50	0,23	SO	0,42	0,27
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	48,00	46,20	42,84	44,50	46,50	45,00	43,00	47,88	45,20	42,45
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	48,00	41,82	42,84	44,50	46,50	40,00	43,00	48,36	44,97	42,47
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	39,50	32,60	40,00	30,00	38,00	32,00	30,50	33,65	35,41	31,00
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,85	1,44	0,95	1,01
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	4,20	3,57	3,90	5,05	4,00	4,20	4,00	6,20	4,15	4,54
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	7,14	8,00	8,00	8,00	8,00	6,90	8,00	7,64	7,35
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	26,00	36,00	32,00	24,00	29,95	24,00	36,00	27,75	24,59
TARIFS RÉGLEMENTÉS										
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	28,50	30,00	29,54	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	45,00	50,00	48,47	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2023

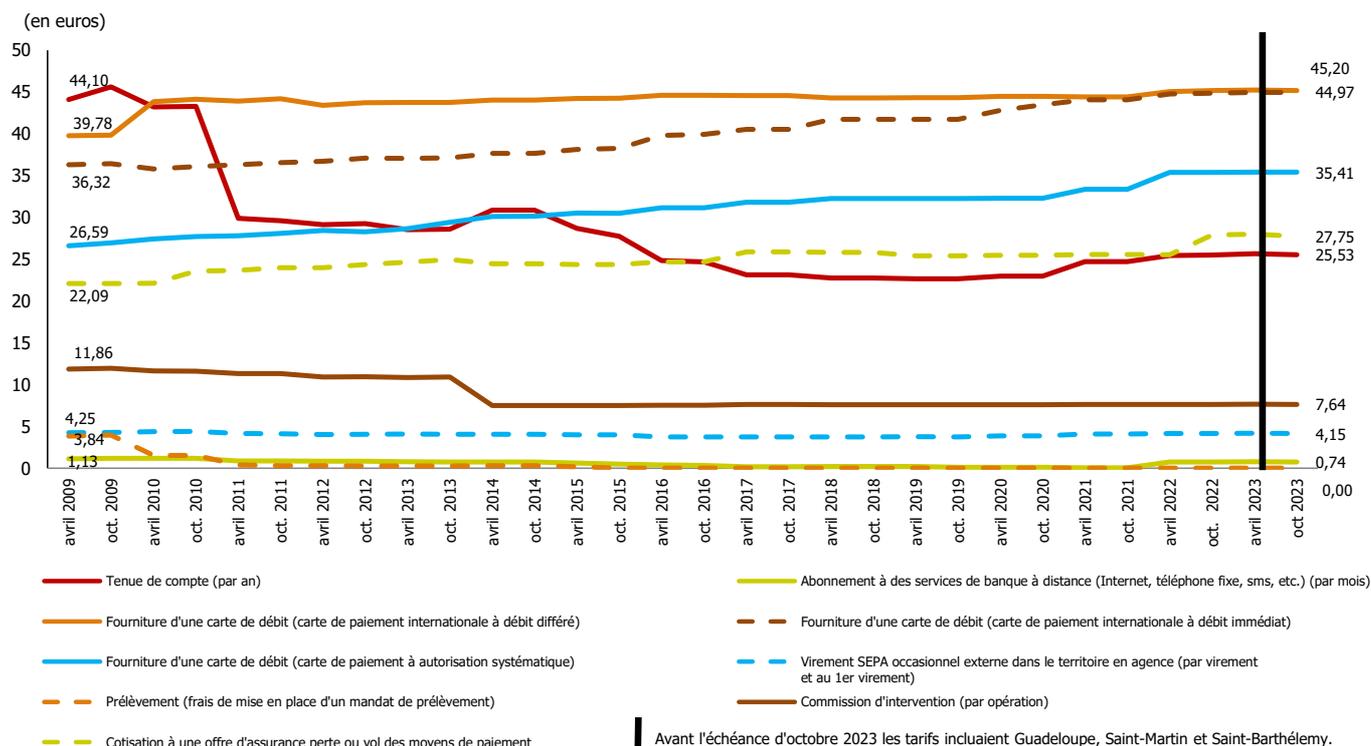
NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

SO : Sans objet (service non proposé)

* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2023 en Guadeloupe



⁵ Avant l'échéance d'octobre 2023, les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin étaient incluses dans la moyenne de la Guadeloupe, à partir d'octobre les tarifs guadeloupéens ne prennent plus en compte les deux îles.

SAINT-BARTHÉLEMY⁶

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} octobre 2023

en euros	BRED-BP	CEPAC	BNP PARIBAS ANTILLES- GUYANE	LCL	Saint- Barthélemy	Hexagone ⁽¹⁾
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD						
Tenue de compte (par an)	30,00	24,48	36,00	28,00	30,19	20,23*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	3,30	0,00	0,00	0,00	1,21	0,02
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,00	2,00	2,06	1,67	1,47
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,60	SO	SO	SO	NS	0,27
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	48,00	42,84	44,50	47,88	46,48	42,45
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	48,00	42,84	44,50	48,36	46,61	42,47
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	39,50	40,00	30,00	33,65	35,72	31,00
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)	1,00	1,00	1,00	1,44	1,12	1,01
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	4,20	3,90	5,05	6,20	4,90	4,54
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	7,35
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	36,00	32,00	36,00	32,86	24,59
TARIFS RÉGLEMENTÉS						
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2023

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

SO : Sans objet (service non proposé)

* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

⁶ Avant l'échéance d'octobre 2023, les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin étaient incluses dans la moyenne de la Guadeloupe, il n'y a donc pas de graphique présentant les séries chronologiques pour Saint-Barthélemy, puisqu'il n'y a qu'un unique point. Pour rappel l'Observatoire ne suit que les établissements installés localement c'est-à-dire uniquement les établissements qui exercent une activité dans le territoire via un guichet domiciliaire d'opération enregistré auprès de la Banque de France dans la géographie concernée.

SAINT-MARTIN⁷

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} octobre 2023

en euros	BRED-BP	CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE	CEPAC	LCL	Saint-Martin	Hexagone ⁽¹⁾
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD						
Tenue de compte (par an)	30,00	24,48	24,48	28,00	26,28	20,23*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	3,30	1,00	0,00	0,00	1,04	0,02
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	1,53	2,00	2,06	1,65	1,47
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,60	SO	SO	SO	NS	0,27
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	48,00	46,20	42,84	47,88	45,99	42,45
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	48,00	41,82	42,84	48,36	44,58	42,47
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	39,50	32,60	40,00	33,65	36,23	31,00
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)	1,00	1,00	1,00	1,44	1,08	1,01
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	4,20	3,57	3,90	6,20	4,27	4,54
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	7,14	8,00	8,00	7,71	7,35
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	26,00	36,00	36,00	31,32	24,59
TARIFS RÉGLEMENTÉS						
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2023

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

SO : Sans objet (service non proposé)

* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

⁷ Avant l'échéance d'octobre 2023, les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin étaient incluses dans la moyenne de la Guadeloupe, il n'y a donc pas de graphique présentant les séries chronologiques pour Saint-Martin, puisqu'il n'y a qu'un unique point. Pour rappel l'Observatoire ne suit que les établissements installés localement c'est-à-dire uniquement les établissements qui exercent une activité dans le territoire via un guichet domiciliaire d'opération enregistré auprès de la Banque de France dans la géographie concernée.

GUYANE

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} octobre 2023

en euros	BRED-BP	CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE	CEPAC	BNP PARIBAS ANTILLES-GUYANE	CRCAMMG	LA BANQUE POSTALE	Guyane	Hexagone ⁽¹⁾
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD								
Tenue de compte (par an)	30,00	24,48	24,48	33,16	30,60	16,80	22,55	20,23*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	3,30	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,81	0,02
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	1,53	2,00	1,84	0,00	SO	1,04	1,47
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,60	SO	SO	SO	0,31	0,21	0,32	0,27
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	48,00	46,20	42,84	44,50	47,90	43,00	44,90	42,45
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	48,00	41,82	42,84	44,50	43,86	43,00	44,16	42,47
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	39,50	32,60	40,00	30,00	32,45	30,50	32,93	31,00
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)	1,00	1,00	1,00	0,92	1,02	0,85	0,92	1,01
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	4,20	3,57	3,90	4,65	4,05	4,00	4,04	4,54
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	7,14	8,00	7,37	8,00	6,90	7,30	7,35
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	26,00	36,00	32,00	24,48	24,00	26,08	24,59
TARIFS RÉGLEMENTÉS								
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	27,65	30,00	28,50	29,07	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	46,08	50,00	45,00	47,10	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	18,43	20,00	20,00	19,92	

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2023

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

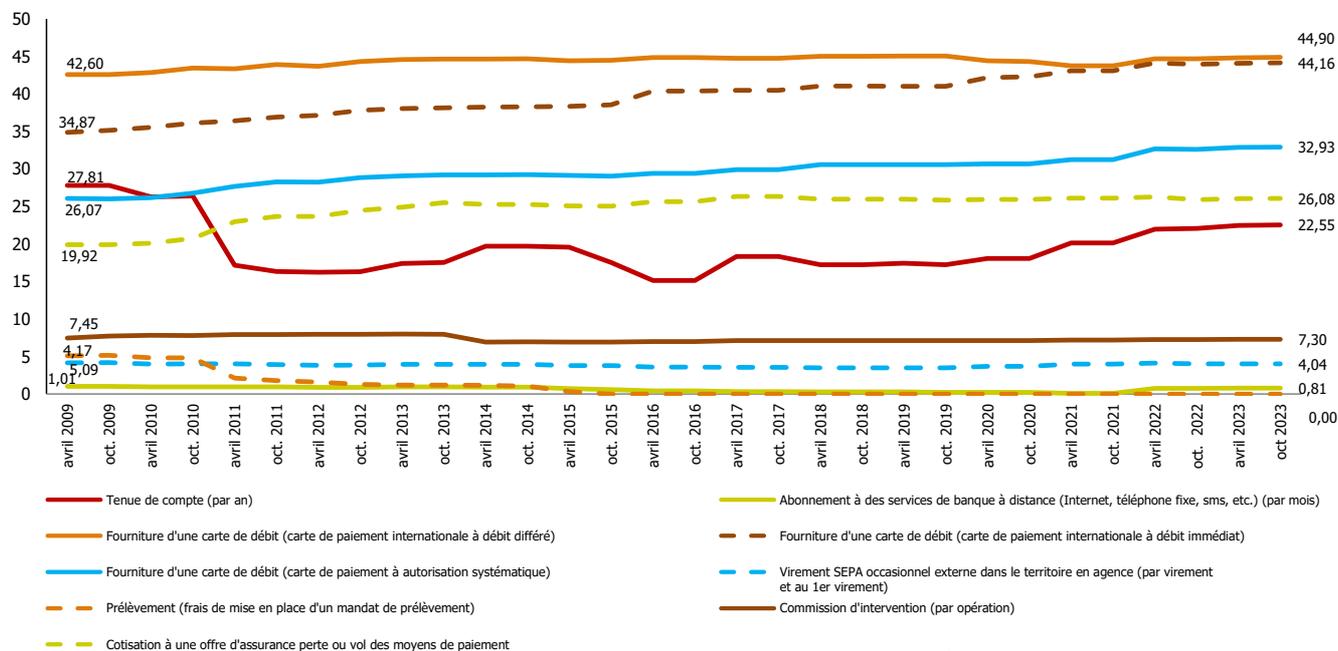
SO : Sans objet (service non proposé)

* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2023 en Guyane

(en euros)



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

MARTINIQUE

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} octobre 2023

en euros	BRED-BP	CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE	CEPAC	BNP PARIBAS ANTILLES-GUYANE	BDC	CRCAMMG	LA BANQUE POSTALE	LCL	Martinique	Hexagone ⁽¹⁾
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD										
Tenue de compte (par an)	30,00	24,48	24,48	36,00	38,40	30,60	16,80	28,00	26,46	20,23*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	3,30	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,96	0,02
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	1,53	2,00	2,00	1,70	0,00	50	2,06	1,09	1,47
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,60	50	50	50	0,50	0,31	0,23	50	NS	0,27
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	48,00	46,20	42,84	44,50	45,00	47,90	43,00	47,88	45,94	42,45
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	48,00	41,82	42,84	44,50	40,00	43,86	43,00	48,36	44,23	42,47
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	39,50	32,60	40,00	30,00	32,00	32,45	30,50	33,65	34,60	31,00
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,02	0,85	1,44	0,97	1,01
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	4,20	3,57	3,90	5,05	4,20	4,05	4,00	6,20	4,04	4,54
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	7,14	8,00	8,00	8,00	8,00	6,90	8,00	7,65	7,35
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	26,00	36,00	32,00	29,95	24,48	24,00	36,00	27,90	24,59
TARIFS RÉGLEMENTÉS										
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	28,50	30,00	29,73	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	45,00	50,00	49,11	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2023

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

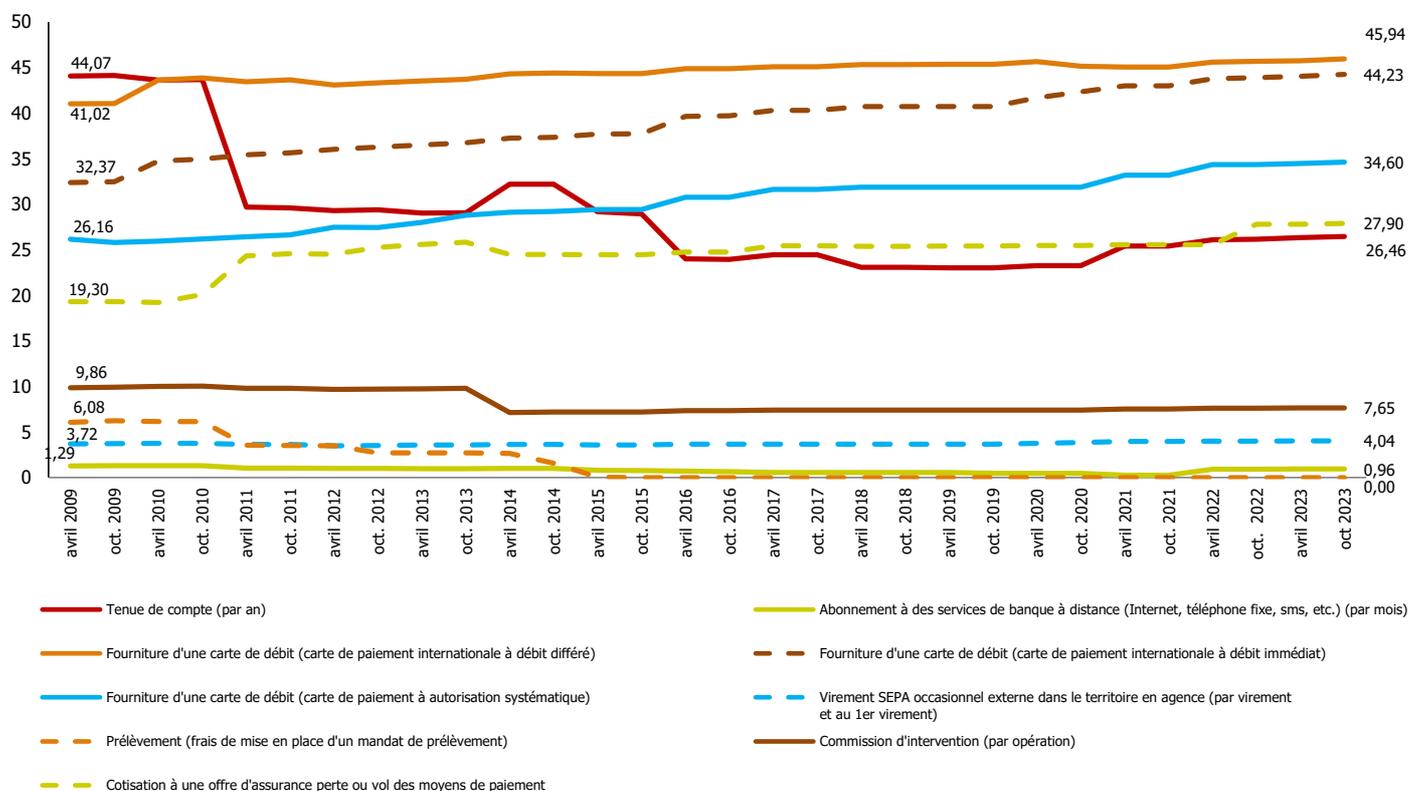
SO : Sans objet (service non proposé)

* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2023 à la Martinique

(en euros)



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

LA RÉUNION

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} octobre 2023

en euros	BRED-BP	CEPAC	BFCOI	CRCAMR	LA BANQUE POSTALE	BNPP RÉUNION	La Réunion	Hexagone ⁽¹⁾
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD								
Tenue de compte (par an)	30,00	24,48	27,80	12,00	16,80	30,00	20,09	20,23*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	3,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,39	0,02
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,00	1,50	1,00	50	0,00	1,24	1,47
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,60	50	0,30	50	0,23	50	NS	0,27
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	48,00	42,84	42,00	40,00	43,00	44,50	42,96	42,45
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	48,00	42,84	41,00	40,00	43,00	44,50	42,90	42,47
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	39,50	40,00	32,50	28,00	30,50	38,00	33,25	31,00
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)	1,00	1,00	1,00	1,00	0,85	1,00	0,94	1,01
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	4,20	3,90	3,95	3,80	4,00	3,50	3,93	4,54
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	6,90	8,00	7,58	7,35
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	30,00	36,00	21,25	24,00	24,00	26,40	26,79	24,59
TARIFS RÉGLEMENTÉS								
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	28,00	28,50	30,00	29,01	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	40,00	45,00	50,00	45,98	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2023

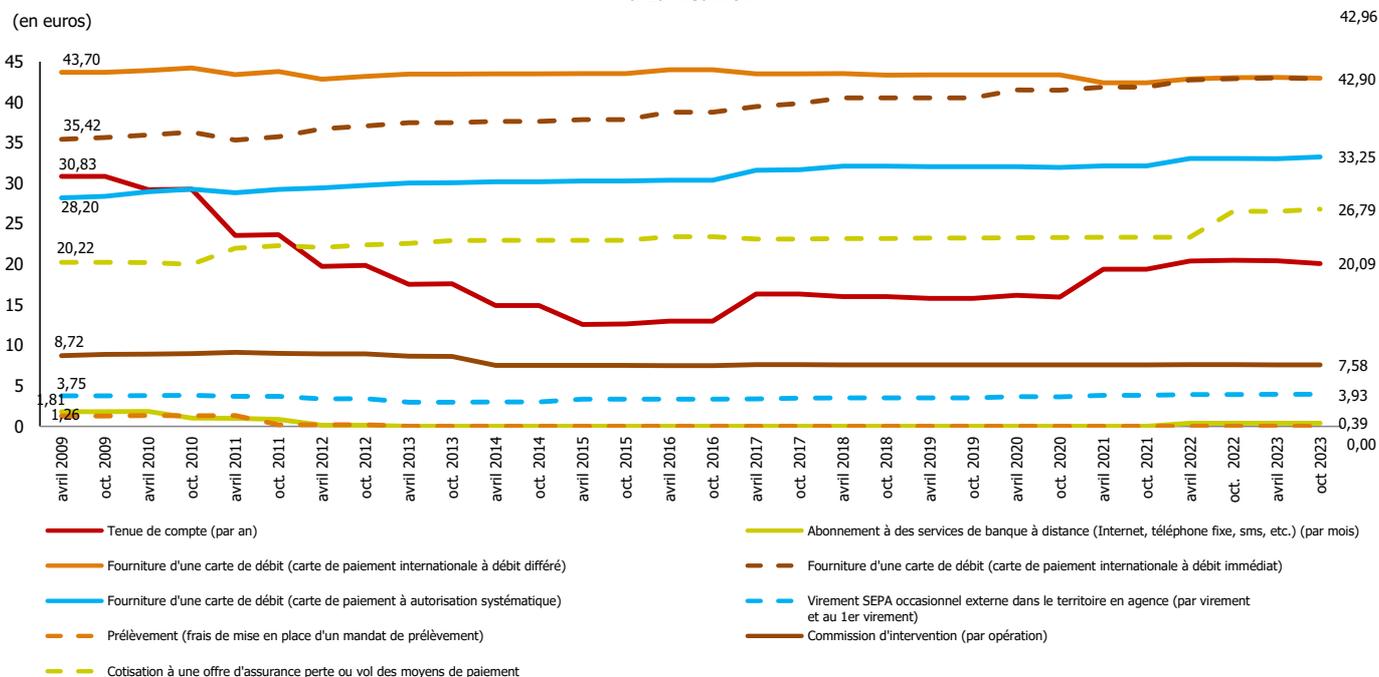
NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

SO : Sans objet (service non proposé)

* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2023 à La Réunion



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

MAYOTTE

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} octobre 2023

en euros	BFCOI	BRED-BP	CEPAC	CRCAMR	LA BANQUE POSTALE	Mayotte	Hexagone ⁽¹⁾
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD							
Tenue de compte (par an)	27,80	30,00	24,48	12,00	16,80	23,63	20,23*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,00	3,30	0,00	0,00	0,00	0,73	0,02
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,50	1,05	2,00	1,00	50	1,33	1,47
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,30	0,60	50	50	0,21	0,34	0,27
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	42,00	48,00	42,84	40,00	43,00	43,53	42,45
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	41,00	48,00	42,84	40,00	43,00	43,17	42,47
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	32,50	39,50	40,00	28,00	30,50	33,39	31,00
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)	1,00	1,00	1,00	1,00	0,85	0,95	1,01
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,95	4,20	3,90	3,80	4,00	4,01	4,54
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	6,90	7,66	7,35
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	21,25	30,00	36,00	24,00	24,00	24,80	24,59
TARIFS RÉGLEMENTÉS							
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	28,00	28,50	29,39	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	40,00	45,00	47,74	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2023

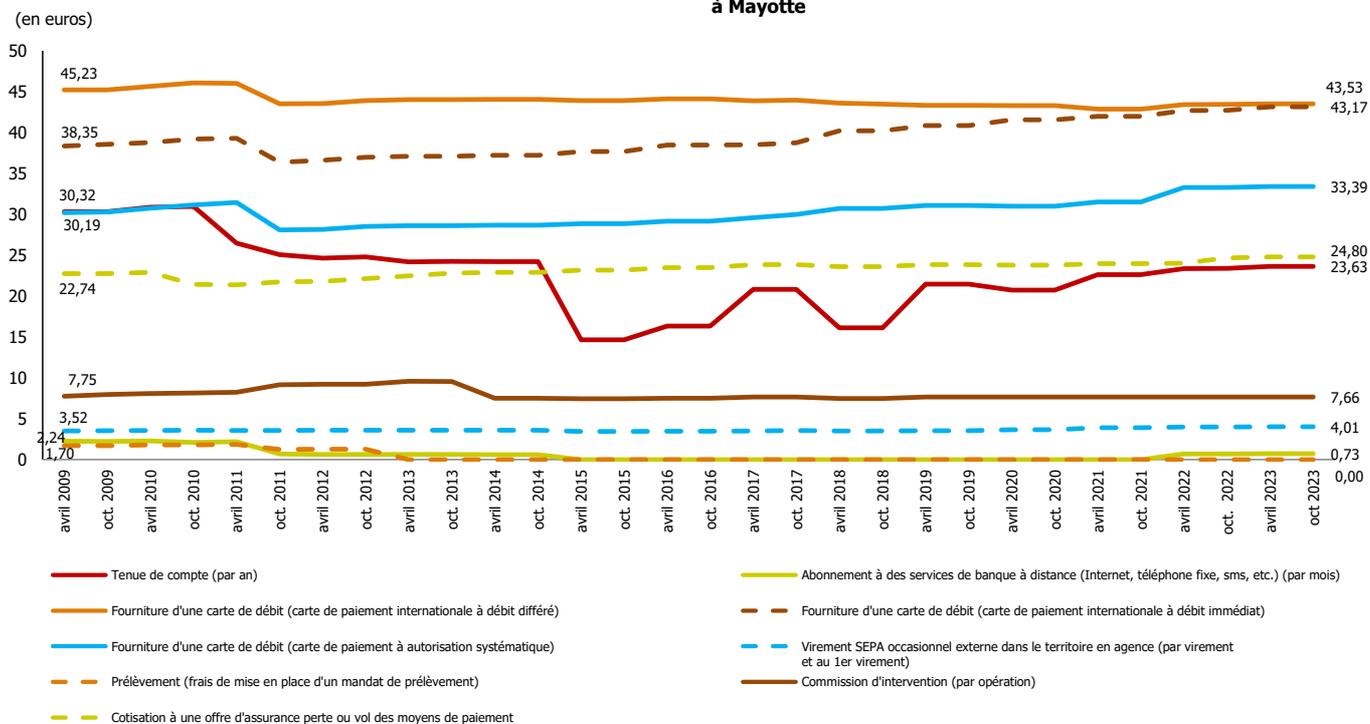
NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

SO : Sans objet (service non proposé)

* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2023 à Mayotte



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Tarifcation moyenne des services bancaires au 1^{er} octobre 2023

en euros	CEPAC	CEIDF	Saint-Pierre-et-Miquelon	Hexagone ⁽¹⁾
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD				
Tenue de compte (par an)	24,48	17,80	22,46	20,23*
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,00	0,00	0,00	0,02
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	2,00	2,55	2,17	1,47
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	SO	SO	NS	0,27
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	42,84	46,75	44,02	42,45
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	42,84	46,75	44,02	42,47
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	40,00	34,85	38,44	31,00
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)	1,00	1,00	1,00	1,01
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,90	3,65	3,82	4,54
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,13
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	7,35
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	36,00	36,00	36,00	24,59
TARIFS RÉGLEMENTÉS				
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)**	30,00	30,00	30,00	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)**	50,00	50,00	50,00	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)**	20,00	20,00	20,00	

(1) Tarifs en vigueur au 5 janvier 2023

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

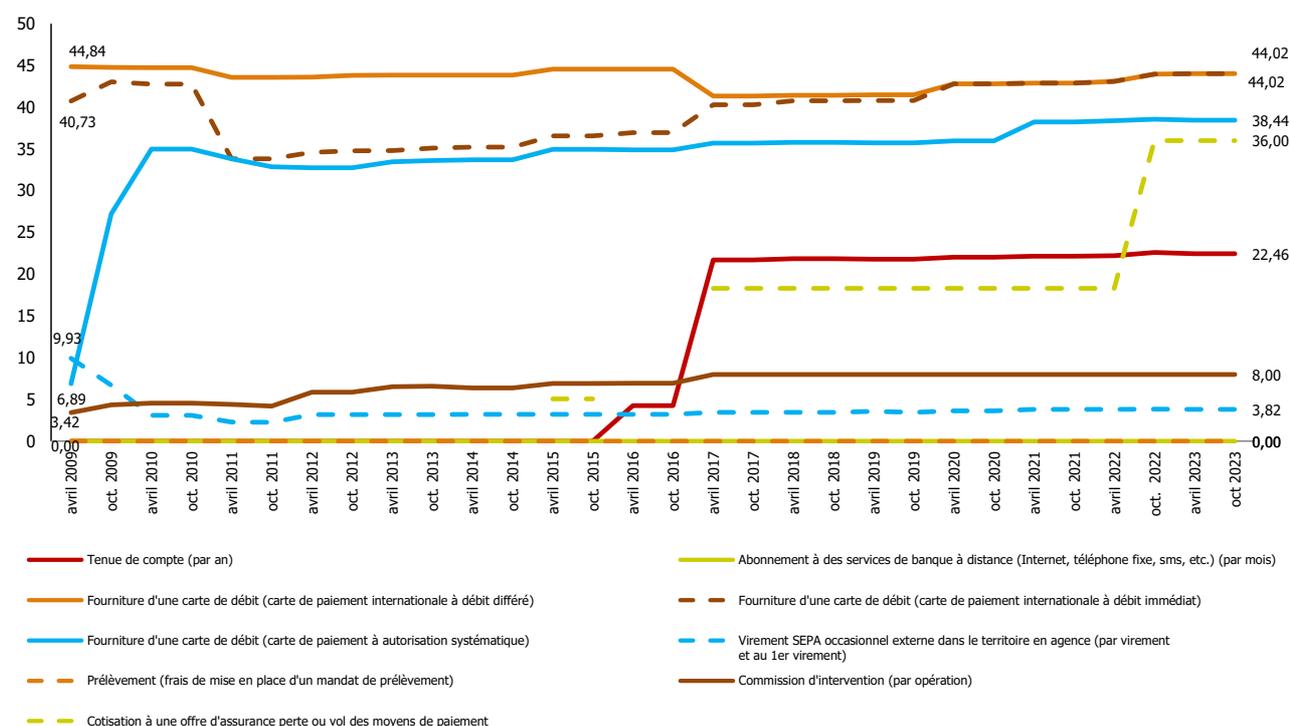
SO : Sans objet (service non proposé)

* Le montant de 20,23 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

Évolution des tarifs moyens pondérés de l'extrait standard entre avril 2009 et octobre 2023 à Saint-Pierre-et-Miquelon

(en euros)



Sources : Sémaphore Conseil ; IEDOM

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr
Rédaction : A.HAUTCCEUR-COLIN

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : I. ODONNAT
Éditeur : IEDOM